



Pink Glove Photo

Competition

Concours photo Pink Glove 2019 – Europe

Organisé par et sous la responsabilité de Medline International BV, Nieuwe Stationsstraat 10, 6811 KS Arnhem, the Netherlands

Dates clés :

Ouverture des inscriptions :	1 ^{er} mai 2019
Date de clôture des inscriptions :	6 septembre 2019
Date limite pour envoyer vos photos :	25 septembre 2019
Période de vote :	du 14 au 21 octobre 2019

Les noms des gagnants seront communiqués aux alentours du 21 octobre 2019 sur la page Facebook Photo Pink Glove et sur le site Internet de Medline.

Comment participer et soumettre votre photo :

Pour participer, vous pouvez vous inscrire sur le site www.medline.eu/pink2019. Une fois inscrit(e), vous recevrez par mail le 'pack de lancement du concours photo Pink Glove' comprenant des informations utiles pour prendre votre photo et concernant les designs que vous pouvez imprimer pour promouvoir votre participation au concours. Cinq à 10 jours ouvrés après votre inscription, vous recevrez un pack de nos gants GENERATION PINK® à utiliser de façon créative pour votre photo (et non pour un usage clinique !). Envoyez votre photo, la légende/description, le nom de votre équipe et le formulaire de consentement dûment signé par e-mail à l'adresse pinkglovephoto@medline.com avant le 25 septembre 2019, dernier délai.

Règles de participation :

- La participation au concours photo Pink Glove requiert l'acceptation des règles ci-dessous.
- Pour pouvoir participer, vous devez travailler dans le secteur de la santé en Europe (ou être étudiant dans ce domaine) et être âgé(e) de 18 ans ou plus.
 - o Les autres personnes sur la photo peuvent être plus jeunes mais le consentement doit être signé par leur tuteur légal.
- Votre photo doit inclure les gants GENERATION PINK® Medline et répondre aux modalités et directives de Facebook, disponibles sous <https://www.facebook.com/policies>. Bien que l'objectif de ce concours photo Pink Glove consiste à sensibiliser l'opinion au dépistage du cancer du sein, veuillez tenir compte du fait que Facebook n'autorise pas la publication de photos montrant une poitrine découverte et que les photos soumises ne respectant pas cette règle ne pourront donc pas être acceptées.
 - o Ajoutez une légende/description de 50 mots ou moins pour résumer l'inspiration de la photo.
 - o Votre photo doit être de bonne qualité et enregistrée au format .jpeg ou .png.
 - o Votre photo doit être originale, jamais utilisée auparavant (notamment pour des actions promotionnelles antérieures ou pour d'autres objectifs de la société). Votre photo ne doit en aucun cas violer les droits de propriété intellectuelle de tiers et ne doit pas présenter de personnalités célèbres ou de personnes de la vie publique, à moins de disposer de leur autorisation écrite adéquate et juridiquement valable. Si nous estimons que la photo que vous avez soumise au concours comprend un contenu inapproprié ou des contenus de nature à nuire à l'image de marque de Medline, nous serons obligés de refuser votre photo.
- Medline se réserve le droit de définir l'admissibilité, la participation et le gain des participants individuels/photos soumises au concours. Toute photo, qui ne répondra pas aux exigences citées ci-dessus, peut être disqualifiée à la seule et absolue discrétion de Medline. Pour toutes les photos soumises au concours, Medline se réserve le droit d'assouplir ces exigences à tout moment et sans aucune notification préalable. Medline se réserve le droit d'examiner et de poster uniquement les photos conformes à ces règles officielles, telles que définies par Medline, et ce à sa seule discrétion. Les photos, qui ne répondent pas à ces règles officielles, pourront être disqualifiées. Il n'y aura pas d'accusé de réception des photos soumises, qui ne seront pas non plus retournées à l'expéditeur.
- Provoquer ou encourager des comportements de votes malhonnêtes peut entraîner une disqualification.
- Les participants doivent accepter l'utilisation de leur photo par Medline et sur les réseaux sociaux via le formulaire de consentement pour les médias/réseaux sociaux.

- Si d'autres personnes apparaissent sur la photo, ce consentement est nécessaire pour toutes ces personnes sur le formulaire de consentement pour les médias/réseaux sociaux.
- Si le participant n'est pas une personne physique mais agit en tant que ou pour le compte d'une organisation de soins de santé, cette dernière doit autoriser la participation au concours (y compris l'applicabilité des présentes conditions).
- Les membres de la famille de toute personne travaillant pour Medline ou une entreprise liée ne peuvent pas participer au concours.
- Il incombe aux participants de vérifier si leur employeur ou l'association professionnelle s'oppose à leur participation.
- La participation est aux frais du participant ; Medline ne remboursera aucun cas des frais occasionnés, de quelque type qu'ils soient.
- AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT POUR PARTICIPER OU GAGNER À CE CONCOURS. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. LE CONCOURS EST NUL ET SANS EFFET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.
- Les votes du public se dérouleront sur Facebook pendant la période de vote définie. Les utilisateurs de Facebook seront encouragés à voter pour la 'meilleure photo'. Les utilisateurs de Facebook peuvent voter pour plusieurs photos en cliquant sur « J'aime ».
- En cas d'ex-æquo, un jury choisi par Medline sélectionnera le gagnant en se basant sur le critère de 'l'efficacité de la sensibilisation au cancer du sein'. Toutes les décisions du jury sont définitives.

Gagnants/prix :

- Les prix à remporter sont les suivants :
 - 1^{ère} place : 1250 €
 - 2^{ème} place : 750 €
 - 3^{ème} place : 500 €
- Les gagnants choisissent une organisation à but non lucratif, qui soutient la recherche contre le cancer du sein, sensibilise au cancer du sein ou aide les patientes atteintes de cancer du sein ainsi que leurs familles.
- Medline fera don du montant remporté à l'organisation caritative ou à l'organisation, soumise à l'approbation légale et à l'approbation de conformité (en particulier la conformité avec la législation sur la fourniture de prestations pour des professionnels de santé ou pour des dons à des organisations caritatives liées à des professionnels de santé).
- Toutes les photos soumises au concours deviennent la propriété illimitée de Medline. Les photos gagnantes seront présentées et téléchargées sur Internet, y compris mais pas uniquement sur le site Internet de Medline, la page Facebook, la page LinkedIn, la page Twitter, la page Vimeo, la page Pinterest, la page Tumblr et tout autre site Internet que Medline pourrait sélectionner.

Medline n'est pas responsable de la perte, du retard, de photos soumises au concours ou d'envois de gants GENERATION PINK® mal acheminés ou de problèmes techniques liés à votre participation au présent concours.

Medline se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute programmation liée au présent concours.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter : pinkglovephoto@medline.com.

Tous les traitements de données personnelles (y compris votre photo) sont régis par notre [politique de confidentialité](#).